

Procès verbal du conseil d'administration du 8 juin 2017

Membres présents :

Membres de droit,

Madame Tapia, chef d'établissement, présidente du conseil d'administration,
Madame Smati, chef d'établissement adjoint,
Madame Riou, Conseillère principale d'éducation

Représentant de la commune de Savigny-le-Temple,

Monsieur Frances

Représentants des enseignants et des personnels d'éducation,

Mesdames Thomas, Melin-Robino, Maurice, Morillon et messieurs Biche, Féral

Représentants élus du personnel administratif, technique, ouvrier, de service sociaux et de santé

Madame Godin (arrivée à 18h15)

Représentants élus des parents d'élèves

Mesdames Lecroq, Fladin (arrivée à 18h15) et Atine-Pondezi

Représentant des élèves

Mr Biampandou

- **Nomination de secrétaire de séance**

Madame Lecroq représentante des parents d'élèves assure le secrétariat

Vote pour : 14

- **Approbation de l'ordre du jour**

Vote : pour : 14 contre :0 abstention : 0

- **Approbation du compte rendu du CA du 28 Mars 2017**

Vote : pour :14 contre :0 abstention : 0

18H15 : Arrivée de Mmes Fladin et Godin

- **Approbation du compte rendu du CA du 27 avril 2017**

Vote : pour :15 contre :0 abstention :1

- **Règlement intérieur du collège**

Explications des modifications données par madame Tapia

II B L'ENT qui ne se substitue pas au cahier de texte individuel des élèves. Les élèves ont l'obligation de noter leurs devoirs

II C Le carnet de liaison doit comporter une photographie récente collée et ne doit pas porter de

marques personnelles

Il est rappelé que le carnet de liaison sera nécessaire pour entrer au bal de fin d'année pour les élèves de troisième

Gestion et régimes des sorties

IA Les retards seront pris en compte à partir de la première sonnerie d'entrée aux cours du matin c'est à dire à 8h20 et non 8h25, heure de début du cours.

Comportement scolaire

Il est ajouté que les élèves doivent retirer leur veste dans les salles de cours.

L'ensemble des modifications est soumis aux votes.

Pour:16 contre:0 abstention : 0

• Organisation de la structure pédagogique pour la rentrée 2017

Présentation par Mme Tapia des divisions proposées pour la rentrée 2017

Cette répartition comporterait 6 classes de 6eme, 6 classes de 5eme, 5 classes de 4eme, 5 classes de 3eme et une classe de 3eme de préparation professionnelle c'est à dire une répartition de 23 divisions.

Les enseignants souhaitent une répartition sur 24 divisions pour éviter que les classes soient trop surchargées en 4^{ème}, mais avec des moyens supplémentaires.

Vote : Contre : 7 Abstention : 5 Pour : 4

• Choix de répartition AP/EPI sur le cycle 4

Mme Tapia soumet la même répartition que l'an dernier c'est-à-dire que les EPI soient maintenues car le texte de loi du ministre de l'Education nationale n'est pas encore applicable. Par ailleurs, la Principale précise que pour l'instant les décrets ne sont pas parus. Par ailleurs, les modalités d'obtention du DNB n'ont pas évolué ainsi les élèves doivent passer une épreuve orale qui peut porter sur les EPI.

Les professeurs proposent donc de voter contre cette proposition de répartition afin d'attendre la parution des textes et, éventuellement, répartir différemment les heures fléchées Epi de la DHG.

Le vote pour le maintien des EPI est maintenu et la Principale évoque la possibilité d'un dernier CA le cas échéant.

Le représentant de la municipalité exprime son interrogation à savoir si les EPI ont une utilité et rappelle que les professeurs y sont opposés car ils doutent de leur efficacité depuis le début. Mme Tapia répond qu'il s'agit du point de vue des enseignants de ce collège mais pas de tous les établissements.

Mme Clamens demande si cette répartition du pôle sciences et des enseignements complémentaires doit être votée tous les ans. Mme Tapia répond oui

1^{er} vote : Répartition du pôle sciences en 6^{ème}

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

2d vote : Répartition des enseignements complémentaires AP/EPI

Vote : Contre : 9 Abstention : 2 Pour : 5

- **Emploi de la dotation horaire globalisée**

Présentation par madame Tapia de la répartition proposée

Les dédoublements se feront à partir du 17 Septembre jusqu'au 10 Juin

Les professeurs signalent qu'en 4ème la proposition favorise les dédoublements de mathématiques et de français au détriment des autres matières notamment les sciences et que les professeurs sont prêts à répartir les heures entre eux différemment pour permettre un dédoublement des classes de 4ème en sciences.

Mme Tapia précise que les élèves doivent travailler les mathématiques et le français car ce sont les fondamentaux. Les enseignants font remarquer que cette répartition engendre la suppression de dédoublement en sciences et en technologie. Mme Tapia répond que cela supprime effectivement un dédoublement en technologie en classe de 3^{ème} mais rien en sciences.

Les professeurs s'étonnent que Mme Tapia ne suive pas leur expertise. Mme Tapia répond que les résultats des élèves ont guidé ses choix et que les IA-IPR ont été consultés. Les professeurs répondent que forcément, les IAIPR des disciplines concernées ne peuvent qu'y être favorables.

M.Biche s'étonne que Mme Tapia ne connaisse pas les textes réglementaires en matière d'utilisation de la marge d'autonomie. Mme Tapia lui fait remarquer qu'elle les connaît, comme elle le lui a déjà dit à plusieurs reprises et que les propos qu'il tient sont limites de l'incorrection.

A 19h02 départ de Mme Atine-Pondezi

Vote à bulletin secret à la demande de Mme Smati

Vote : Contre : 7 Abstention : 0 Pour : 8

Mme Tapia soumet la possibilité de faire un vote de principe sur la modification de la répartition de la DHG si la classe bilangue peut être proposée.

Les professeurs considèrent que dans ce cas il ne fallait pas voter cette répartition.

Mme Tapia insiste sur le fait qu'il s'agit d'un vote de principe qui permettrait de ne pas avoir à convoquer un nouveau CA. Cependant, comme la possibilité n'a pas été soumise en ordre du jour modifié et qu'il n'y a pas unanimité, la suggestion est rejetée.

- **Projet Éducatif 77**

Le collège dépose un projet afin de faire perdurer l'atelier scientifique

Cependant la demande de crédit de 800 euros pourra être honorée qu'à la hauteur de 500 qui est le maximum financé par la Conseil Départemental. Mme Tapia a accordé un budget de 500 euros et non pas de 300 comme demandé initialement dans le projet.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

- **Séjour au ski en décembre 2017**

Présentation du projet d'un point de vue financier par Mme Gaudy.

Les professeurs demandent s'il est possible de présenter d'autre projet de voyage en France pour des niveaux autre que les classes de 4ème car ce voyage rend d'autres propositions plus compliquées.

Les professeurs s'étonnent de ne pas avoir été informés de la possibilité de déposer un projet. Mme Tapia répond qu'elle n'y a pas pensé ; pour le séjour au ski Mme Yessad l'a sollicitée. Mme Tapia

signale il est tout à fait possible de refaire un CA avant fin septembre pour discuter d'autres projets.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

- **Répartition de la gratuité**

Le budget est de 24 500 euros de subvention

Reparti comme suit : droits de reproduction 965,25 euros
carnets de correspondance:1224,75 euros
manuels scolaires 22 310 euros

- **DMB pour info**

- **Dons divers**

Un vidéo projecteur sera donné à une association.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Du mobilier stocké et inutilisé sera offert à des personnes en difficulté.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Fin de la séance : 19H45

Secrétaire de séance

Mme LECROQ



Présidente du conseil d'administration

Anne-Marie TAPIA

